



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 30 : Sécurité de l'aviation et politique de la navigation aérienne

30.3 Résultats pertinents émanant du volet Sécurité de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA COVID-19 (HLCC 2021) – VOLET SÉCURITÉ

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient un rapport sur les travaux accomplis par la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021) en ce qui concerne le volet Sécurité.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) noter les résultats de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 – volet Sécurité ;
- b) prier instamment les États de donner suite aux recommandations de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 qui leur sont adressées.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note devraient être menées sous réserve des ressources disponibles dans le budget du Programme ordinaire pour 2023-2025 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le plan d'activités pour 2023-2025.
<i>Références :</i>	A41-WP/35-AD/7, Projet de budget provisoire de l'Organisation pour 2023, 2024 et 2025 Doc 10160, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Montréal, 12 au 22 octobre 2021). Rapport et Supplément n° 1 – Volet Sécurité</i> Doc 10137, <i>40^e session de l'Assemblée. Montréal, 24 septembre – 4 octobre 2019. Rapport de la Commission technique</i> Doc 8143, <i>Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division</i> C-DEC 225/7 C-DEC 221/10 C-DEC 210/6

1. INTRODUCTION

1.1 À la dixième séance de sa 221^e session, le 18 novembre 2020, le Conseil a approuvé la tenue de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19, chargée d'examiner divers points liés à la COVID-19, en remplacement des manifestations de haut niveau initialement prévues, à savoir la troisième Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC 2021), la Conférence de haut niveau sur la facilitation (HLFC 2021) et la manifestation de haut niveau proposée par l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) visant à mobiliser la volonté des États qui se sont engagés à stimuler la relance à la suite de la pandémie.

1.2 Cette conférence de haut niveau a été organisée en ligne depuis Montréal, du 12 au 22 octobre 2021, avec la participation de 1 786 membres et observateurs désignés par 129 États membres et 38 organisations internationales, ainsi que de conseillers et autres. 56 ministres et vice-ministres et 24 dirigeants d'organisations internationales ont assisté aux séances ministérielles de la Conférence.

1.3 La Conférence a examiné dix points répartis entre deux volets techniques : le volet Sécurité, points 1, 2, 3, 4 et 5, et le volet Facilitation, points 6, 7, 8, 9 et 10. L'ordre du jour du volet Sécurité était inspiré de l'ordre du jour précédemment approuvé pour la Conférence HLSC 2021 et a tenu compte des besoins recensés par les États et les organisations internationales au cours du processus de consultation en vue de la Conférence HLSC 2021 et des sujets d'actualité liés à la crise de la COVID-19. Le volet Sécurité a examiné 152 notes présentées par des États, des organisations internationales et l'OACI.

1.4 Le volet Sécurité s'est tenu conformément aux *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* (Doc 8143). Il a été rappelé que l'Assemblée, à sa 40^e session, avait reconnu l'importance de convoquer des réunions à l'échelon Division en amont des sessions de l'Assemblée dans le but de recommander des travaux techniques supplémentaires pour l'OACI en temps utile avant l'établissement du budget pour le triennat suivant. L'Assemblée a également reconnu que la convocation de réunions à l'échelon Division en amont des sessions de l'Assemblée permettait à la Commission technique de mettre l'accent sur des décisions et des plans de politique globaux, ce qui améliore l'efficacité des travaux de l'Assemblée.

2. HLCC 2021 – RÉSULTATS DU VOLET SÉCURITÉ¹

2.1 La Conférence de haut niveau sur la COVID-19 a été la première réunion à l'échelon Division tenue en ligne. L'importance politique des questions liées à la COVID-19, combinée à l'organisation de la réunion en mode virtuel, a abouti à la participation de nombreux ministres, vice-ministres et dirigeants d'organisations internationales et à la formulation de nombreuses recommandations.

2.2 Au titre du volet Sécurité, la Conférence a adopté 147 recommandations sur un large éventail de sujets, notamment :

- a) les mesures de sécurité et mesures opérationnelles relatives à la pandémie de COVID-19, la mise en place par les États de mesures d'urgence, les leçons tirées et l'établissement de plans pour atténuer les effets d'un événement semblable à l'avenir ;

¹ Le *Rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19* (Doc 10160) peut être consulté à l'adresse : <https://portal.icao.int/icao-net/Pages/Doc10160.aspx>

- b) le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), la mise en œuvre de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation et l'évolution de la capacité réglementaire dans l'aviation ;
- c) la normalisation associée à la supervision et à de nouvelles approches, la gestion des risques et les services d'assistance en escale ;
- d) la mise en œuvre de certaines fonctions et activités relatives à la supervision de la sécurité, aux enquêtes sur les accidents et incidents et à la gestion de la sécurité et le soutien aux États pour les aider à les accomplir ;
- e) le renforcement des organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et des organismes régionaux d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO) grâce à l'établissement de mécanismes de financement durables, de cadres juridiques appropriés et de structures, de processus et de systèmes adéquats ;
- f) d'autres questions qui n'étaient pas abordées dans un point spécifique de l'ordre du jour, notamment les enquêtes sur les accidents et les incidents (AIG), le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA), le Plan mondial de navigation aérienne (GANP), le Système mondial de détresse et de sécurité aéronautique (GADSS), et l'incidence de la 5G sur les fonctions des radioaltimètres critiques pour la sécurité.

2.3 À la septième séance de sa 225^e session, le 4 mars 2022, le Conseil a examiné les recommandations du volet Sécurité de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 et a approuvé les mesures de suivi suggérées pour chacune des recommandations qui figurent dans le supplément n° 1 du rapport de la Conférence.

2.4 Pour la plupart, les recommandations du volet sécurité de la Conférence se composaient de deux parties :

- a) des appels à l'action adressés directement aux États, dont certains étaient également adressés aux organisations internationales ;
- b) des appels à l'action adressés à l'OACI.

2.5 Les États jouent un rôle essentiel dans l'application des recommandations du volet Sécurité de la Conférence qui leur sont directement adressées. La mise en œuvre de ces recommandations est importante pour consolider les efforts visant à assurer une relance sûre et efficace de l'aviation après la crise de COVID-19, ainsi que pour renforcer la résilience et la durabilité de l'aviation à l'avenir. Une liste détaillée de ces recommandations figure dans le supplément n° 1 du rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Doc 10160), qui peut être consulté à l'adresse : <https://portal.icao.int/icao-net/Pages/Doc10160.aspx>.

2.6 La mise en œuvre des recommandations du volet Sécurité de la Conférence adressées à l'OACI est tout aussi importante. Cela dit, il est vrai que ces recommandations nécessiteront un travail considérable au-delà de ce qui est établi dans le budget ordinaire pour 2023-2025. Consciente des contraintes probables en matière de ressources et autres impératifs, la Commission de navigation aérienne (ANC) a classé par priorité les recommandations liées au volet Sécurité de la Conférence afin de recommander les points à inclure dans le programme des travaux pour le prochain triennat et ceux qu'elle pourrait reporter jusqu'à ce que les contraintes afférentes puissent être allégées.

2.7 Le classement par priorité des recommandations liées au volet Sécurité de la Conférence proposé par la Commission a été soumis au Conseil à titre d'avis préliminaire de haut niveau pour faciliter la préparation du budget ordinaire pour 2023-2025, à la lumière des autres objectifs stratégiques de l'Organisation. Le classement par priorité des recommandations liées au volet Sécurité de la Conférence ne suppose pas que ces points seront inclus dans le budget du prochain triennat. Ceux-ci dépendront de délibérations ultérieures sur la *Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2023, 2024 et 2025* (cf. A41-WP/35-AD/7).

2.8 La tenue d'une réunion à l'échelon Division suffisamment en amont de l'Assemblée s'est révélée utile en vue de préparer les propositions budgétaires du prochain triennat sur la base des renseignements les plus à jour sur les faits techniques nouveaux. Le fait de tenir des discussions techniques détaillées à l'avance permettrait à la Commission technique de se concentrer sur les plans et les décisions de politique globaux qui lui incombent. Il est prévu que cette pratique continue d'être suivie et que les réunions soient axées tantôt sur la sécurité, tantôt sur la navigation aérienne.

3. CONCLUSION

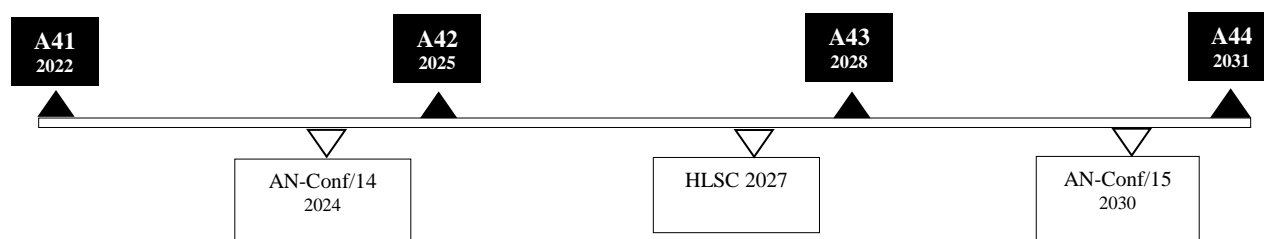
3.1 L'expérience découlant de l'organisation de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 dans un cadre virtuel a permis de tirer un certain nombre d'enseignements pour la planification d'événements semblables à l'avenir, si besoin est, notamment le temps alloué aux délibérations sur les points de l'ordre du jour, les processus d'inscription, l'échelonnement des réunions et les exigences techniques.

3.2 Le volet Sécurité de la Conférence a adopté plusieurs recommandations portant sur toutes sortes de sujets. À l'issue de l'examen par le Conseil des recommandations liées au volet Sécurité de la Conférence, il appartient maintenant aux États et à l'OACI de les mettre en œuvre de la façon appropriée. Un certain nombre de recommandations du volet Sécurité de la Conférence adressées à l'OACI dépendent de délibérations ultérieures sur le budget ordinaire pour 2023-2025 (cf. A41-WP/35-AD/7).

3.3 Conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée à sa 40^e session et à la pratique en vigueur, l'appendice B à la présente note contient un calendrier provisoire pour la convocation de réunions à l'échelon Division en amont des sessions de l'Assemblée.

APPENDICE

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS À L'ÉCHELON DIVISION EN AMONT DES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE



Note.— Les travaux dans les domaines de la sécurité et de la navigation aérienne seront examinés dans le cadre de réunions à l'échelle division et répartis entre deux comités.

AN-Conf Conférence de navigation aérienne
HLSC Conférence de haut niveau sur la sécurité

— FIN —